

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
48^{EME} REUNION
6 AVRIL 2006
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/MIN/Comm. (XLVIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine, lors de sa 48^{ème} réunion, tenue le 6 avril 2006, a adopté la décision suivante, sur l'état des Pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour.

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport No. PSC/PR/1(XLVIII) du Président de la Commission, sur l'état des Pourparlers de paix inter-soudanais d'Abuja sur le Darfour;
2. **Prend également note** de la présentation faite par le Dr. Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial et Médiateur en chef de l'UA, en rapport avec l'état des Pourparlers de paix inter-soudanais en cours à Abuja sur le conflit au Darfour;
3. **Félicite** l'Envoyé spécial et son équipe de Médiation pour les progrès réalisés et les **encourage** à poursuivre leurs efforts vers une conclusion rapide des Pourparlers;
4. **Exhorte** les parties à conclure et à signer rapidement l'Accord de cessez-le-feu humanitaire renforcé qui leur a été soumis par la Médiation de l'UA. **Demande** au Président de la Commission d'instruire l'AMIS d'élaborer et de soumettre rapidement les plans relatifs aux besoins requis pour la mise en œuvre des engagements envisagés dans le cadre du projet d'Accord de cessez-le-feu renforcé;
5. **Demande** à la Médiation de soumettre aux parties, le plus tôt possible, des propositions de compromis définitif en vue d'un Accord de paix global pour le Darfour, avec le soutien continu de la Communauté internationale. A cet égard, le Conseil **exhorte vivement** toutes les parties à coopérer pleinement avec la Médiation et à parvenir à un accord avant la fin du mois d'avril 2006, tel que décidé le 10 mars 2006, par sa 46^{ème} réunion;
6. **Décide** de rester activement saisi de la question du Darfour.